Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par Echo du Mardi le 28 juin 2021

Plus que 3 mois pour donner son avis sur la gestion de l'eau et les risques d'inondation



Jusqu'au 1er septembre 2021, le Comité de bassin Rhône-Méditerranée et le préfet coordonnateur de bassin invitent tous les citoyens à donner leur avis sur les grands enjeux de l'eau et les défis à relever pour atteindre le bon état de nos eaux, adapter nos territoires au changement climatique, enrayer la disparition de la biodiversité et réduire les risques d'inondation.

Un schéma d'aménagement pour la bonne gestion des eaux

Le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) et le plan de gestion des risques d'inondation (PGRI), qui tracent sur les territoires les politiques publiques pour l'eau et les risques d'inondation, sont en cours de révision. Les projets ont fait l'objet d'une importante concertation depuis 2019. Ils seront adoptés début 2022 et mis en œuvre dans chaque bassin hydrographique de 2022 à 2027. Avant cela, ces documents sont soumis à l'avis du public pendant 6 mois.

Chaque avis compte

Les citoyens, les collectivités, entreprises, associations, groupes d'acteurs concernés sont invités à répondre à cette consultation et donner leur avis sur les pistes d'action et les programmes de mesures à engager. C'est pour eux l'occasion de s'informer, de s'exprimer sur des décisions qui nous engagent

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par Echo du Mardi le 28 juin 2021

collectivement. Faut-il construire avec des matériaux qui favorisent l'infiltration de l'eau de pluie dans les sols ? Est-il urgent de laisser les rivières divaguer et les crues déborder en amont des zones urbanisées pour réduire les dégâts aux biens et aux personnes ? Est-ce prioritaire d'organiser les usages en mer pour éviter qu'ils ne dégradent les fonds marins ? Seriez-vous prêt à adopter un comportement écoresponsable (ne pas gaspiller l'eau, utiliser des produits les moins polluants possible…), à vous investir dans une démarche citoyenne ? Participez en ligne ! Pour répondre au questionnaire et accéder aux documents de la consultation mis à la disposition du public, rendez-vous sur www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr/consultations-en-cours

Le bon état des eaux d'ici 2027

Les axes d'évolution majeurs du prochain SDAGE concernent la gestion équilibrée de la ressource en eau dans le contexte du changement climatique, la lutte contre les pollutions par les substances dangereuses et par les eaux pluviales, la restauration des milieux aquatiques et la réduction des risques d'inondation ainsi que la préservation du littoral méditerranéen. Un programme de mesures adapté au territoire permettra de viser un objectif de 68 % de cours d'eau en bon état écologique dans le bassin Rhône-Méditerranée (contre 48 % actuellement) et de 98 % des nappes souterraines en bon état quantitatif (88 % actuellement) d'ici à 2027. Les dépenses pour atteindre ces objectifs de bon état des eaux sont estimées à environ 3 milliards € sur 6 ans. Les avis recueillis lors de cette consultation permettront au comité de bassin et à l'État de finaliser les enjeux du bassin hydrographique et de mettre à jour les stratégies de bassin pour l'eau et les milieux aquatiques (le SDAGE) et pour la gestion des inondations dans le cadre du plan de gestion des risques d'inondation (PGRI). La synthèse des résultats sera disponible début 2022.

Le Comité de bassin Rhône-Méditerranée

Le comité de bassin Rhône-Méditerranée est une assemblée dont les membres, nommés pour 6 ans, sont des représentants d'élus des collectivités territoriales, d'usagers non professionnels de l'eau (pêcheurs, associations de défense de l'environnement, consommateurs…), d'usagers professionnels (agriculteurs, industriels…) et de l'Etat. Ils débattent des grands axes de la politique de gestion de la ressource en eau et de protection des milieux naturels aquatiques.
M.H.